

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-241

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– Société locale d'épargne Pays basque - Rapport d'activité pour l'exercice 2022-2023 du représentant de la Ville.

Depuis 1999, le capital des Caisses d'épargne est ouvert aux collectivités territoriales, aux sociétés d'économie mixte et aux organismes HLM par le biais des sociétés locales d'épargne (SLE).

Ces dernières qui constituent des sociétés coopératives n'ont pas d'activité bancaire mais leur objet est de favoriser et d'animer le sociétariat. L'intérêt de cet engagement financier, notamment pour les collectivités, réside dans la participation à la gestion d'un organisme dont une partie du capital est affecté au financement de l'économie locale ou sociale.

Lors de la constitution en 1999 des sociétés locales d'épargne, le territoire d'intervention de l'ex-Caisse d'Epargne des pays de l'Adour avait été découpé en dix secteurs géographiques et la Ville de Bayonne s'était alors portée acquéreur de 1 500 parts sociales de la SLE Bayonne-Anglet, d'une valeur nominale de 20 €.

Cette dernière a vu depuis son territoire d'intervention s'agrandir et est devenue la SLE Pays Basque, dont le capital, à travers 18 503 sociétaires, se situe à 91.9 M€ à la clôture du dernier exercice au 31 mai 2023.

Dans le cadre du financement de l'économie locale ou sociale, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes s'est engagée au titre des actions suivantes sur le territoire de la SLE Pays Basque, avec notamment le financement à Bayonne :

- de l'accueil de jour, afin de favoriser l'accès aux droits fondamentaux notamment à la santé,
- de la Table du soir, afin d'encourager et de faciliter la préparation de repas chauds.

Les comptes annuels de la SLE clos au 31 mai 2023 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT :

(en milliers d'euros)	2022/2023	2021/2022
Charges d'exploitation	50	32
Impôts	70	5
Total des charges	120	37
Produits financiers	2 565	1 236
Autres produits	0	0
Total des produits	2 565	1 236
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 445	1 199

Le produit des participations qui s'élève à 2 337 770 euros est constitué des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes. Les autres produits qui s'élèvent à 227 753 euros sont constitués des intérêts versés en rémunération des dépôts sur les comptes courants d'associés.

BILAN :

(en milliers d'euros)	2022/2023	2021/2022
Actif immobilisé	75 451	75 451
Actif circulant	19 260	18 483
Total actif	94 711	93 934
Capitaux propres	94 645	93 934

Provisions	-	-
Dettes	66	-
Total passif	94 711	93 934

Le capital est constitué de parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros. Au 31 mai 2023, le capital souscrit s'élève à 91 945 460 euros. Les demandes de rachats reçues en cours d'exercice, non encore dénouées à la clôture s'élèvent à 3 261 020 euros.

Conformément aux dispositions de la convention de compte courant, les sommes correspondant à la différence positive entre le montant du produit net des souscriptions des parts sociales de SLE et le montant de la participation de la SLE dans le capital de la Caisse d'Epargne seront déposées sur un compte courant d'associé ouvert à la Caisse d'Epargne. Au 31 mai 2023, les dépôts sur le compte courant d'associé s'élèvent à 16 494 160 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Dont acte

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

